

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, pour, tenue le 13 juillet 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, au 111, 4^e Avenue à 17h00, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 8 juillet 2010, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent:
Daniel Leblanc

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

231- 2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 8 juillet 2010 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

R 232- 2010

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 13 juillet 2010.

ADOPTÉ

R 233- 2010

APPUI AU COMITÉ VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers:

QU'une lettre soit envoyée au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP) de même qu'au comité « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » de Crabtree afin d'appuyer le projet.

QUE la municipalité accepte de céder des terrains d'une superficie d'environ 48 577 pieds carrés correspondant aux lots 477-6-44-P, 477-3, 478-14-50 et 478-14-51-p, qu'elle s'engage à acquérir et à céder à pour la réalisation du projet communautaire de résidence pour personnes âgées de 30 unités avec services.

ADOPTÉ

R 234- 2010

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR LE TERRAIN ET LA BÂTISSSE DE LA CAISSE POPULAIRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer une promesse d'achat pour le terrain d'une superficie d'environ 2925,5 m² et la bâtisse

appartenant à la Caisse populaire de Joliette pour la somme de 550 000\$, le tout conditionnel à la participation de la caisse via son fonds d'aide au développement du milieu pour une somme de 275 000 \$;

QU'une fois le montage financier sera réalisé avec la caisse populaire, le déboursé net pour la municipalité soit de 275 000 \$.

ADOPTÉ

R 235- 2010

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE LA BÂTISSE ET DU TERRAIN COMPOSÉS DES LOTS 477-6-44-P ET 477-3

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer une promesse d'achat pour le terrain d'une superficie d'environ 7362 pi² et la bâtisse (190, 8^e Rue) appartenant à monsieur Guy Desrochers composés des lots 477-6-44-p et 477-3, pour la somme de 155 000\$, le tout conditionnel à la réalisation du projet de résidences communautaires;

QUE Monsieur Guy Desrochers soit autorisé à utiliser le bâtiment sans loyer à payer jusqu'au 1^{er} mars 2011;

QU'advenant que le projet ne puisse être réalisé une compensation de 1000\$ soit remboursée à monsieur Guy Desrochers.

ADOPTÉ

R 236- 2010

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT DU TERRAIN COMPOSÉ DES LOT 478-14-51-P ET 478-14-50

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer une promesse d'achat pour le terrain d'une superficie d'environ 9730 pi² appartenant à la succession de Julien Raymond composé des lots 478-14-51-P et 478-14-50, pour la somme de 50 000\$, le tout conditionnel à la réalisation du projet de résidences communautaires.

QU'advenant que le projet ne puisse être réalisé une compensation de 1000\$ soit remboursée à la succession de Julien Raymond.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17:45 heures.

Denis Laporte, Maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier